



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

CESSATION DE NOMINATION DU RÉGISSEUR SUPPLÉANT MME DEBORAH MICHAUX DE LA RÉGIE DE RECETTE DU CENTRE SOCIAL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033_2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté n°121-2018 du 2 février 2018 décidant la création d'une régie de recette pour les activités de la maison de quartier la Villa de Pont-Audemer

VU l'arrêté n°495_2021 en date 16 septembre 2021 nommant Mme Déborah MICHAUX régisseur suppléant de la régie de recette pour le Centre Social.

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R1617.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et de régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'article du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

VU l'avis conforme du comptable public en date 11/08/2026

CONSIDÉRANT que la nomination de Mme Déborah MICHAUX est à clôturer, pour motif de réorganisation du Service de la maison de quartier la Villa de Pont-Audemer.

ARRÊTÉ

Article 1 : l'arrêté n° 495_2021 en date 16 septembre 2021 est abrogé à compter du 11/08/2026

Article 2 : Le Maire et le comptable public assignataire de la Ville de Pont-Audemer sont chargés chacun en ce qui le concerne du présent arrêté.

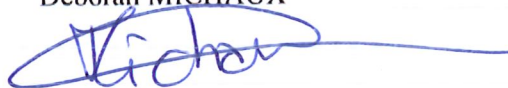
Le Régisseur titulaire

Priscilla PERRETTE



Le Régisseur suppléant

Déborah MICHAUX



Fait à Pont-Audemer, le 19 août 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

